



Assemblée générale

Distr. générale
5 mai 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Cinquième Commission

Points 49 b) et 121 de l'ordre du jour

**Réforme de l'Organisation des Nations Unies :
mesures et propositions : L'Assemblée du millénaire**

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

**Incidences sur le budget-programme du projet de résolution
A/54/L.83/Rev.1**

**État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

Résumé

L'Assemblée générale s'interroge sur la forme et l'ampleur à donner au Sommet du millénaire prévu dans sa résolution 54/254 du 15 mars 2000 et son projet de résolution A/54/L.83/Rev.1.

La Cinquième Commission voudra peut-être informer l'Assemblée que si celle-ci adopte le projet de résolution A/54/L.83/Rev.1, le montant des dépenses que cela entraînera se situera entre 1 111 900 et 1 401 600 dollars. Les dépenses additionnelles effectivement engagées seraient imputées sur le fonds de réserve dans les comptes qui seront présentés dans le premier rapport sur l'exécution du budget qui doit être soumis à l'Assemblée à sa cinquante-cinquième session.

I. Introduction

1. Par sa résolution 53/202 du 17 décembre 1998, l'Assemblée générale a décidé que sa cinquante-cinquième session serait « L'Assemblée du millénaire »; elle a aussi décidé de convoquer pendant un nombre limité de jours, à des dates qu'elle fixerait à la reprise de sa cinquante-troisième session, un Sommet du millénaire qui ferait partie intégrante de ladite Assemblée.

2. Dans sa résolution 53/239 du 8 juin 1999, l'Assemblée générale a décidé que sa cinquante-quatrième session s'achèverait le matin du mardi 5 septembre 2000 et que sa cinquante-cinquième session s'ouvrirait l'après-midi du même jour. Dans la même résolution, elle a également décidé que le Sommet du millénaire commencerait le mercredi 6 septembre 2000. Par sa résolution 54/254 du 15 mars 2000, elle a décidé que ledit Sommet aurait lieu du 6 au 8 septembre 2000, à New York, que le thème général en serait « Le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle » et qu'il serait composé de séances plénières et de quatre tables rondes, dont chacune aurait lieu en même temps qu'une séance plénière; elle a aussi prié son Président de tenir les consultations les plus larges avec tous les États Membres afin de prendre les décisions voulues sur les questions en suspens relatives au Sommet, notamment en ce qui concerne ses résultats.

3. À la 93^e séance plénière de l'Assemblée, le 15 mars 2000, avant l'adoption de la résolution 54/254, le Secrétaire général a présenté oralement un état des incidences budgétaires (A/54/PV.93) relatif notamment aux frais supplémentaires à prévoir pour des questions de sécurité et de protocole. Compte tenu du paragraphe 4 de la résolution 54/254, il restait un certain nombre de questions à régler à la suite de consultations entre le Président de l'Assemblée et les États Membres. Dans le rapport présenté oralement avant l'adoption de la résolution, il était indiqué que, sous réserve des décisions qui seraient prises, le Secrétariat réexaminerait la question des dépenses supplémentaires à prévoir éventuellement pour les quatre tables rondes, ce dont il serait dûment rendu compte à l'Assemblée. Le texte du rapport présenté oralement sur les incidences sur le budget-programme est annexé au présent rapport.

II. Projet de résolution A/54/L.83/Rev.1

A. État des incidences sur le budget-programme

4. Selon les dispositions du projet de résolution A/54/L.83/Rev.1, l'organisation de la liste des orateurs du Sommet du millénaire et l'organisation et le déroulement des tables rondes doivent être fixés conformément à ce qui est prévu à l'annexe du projet de résolution.

5. Le présent état des incidences budgétaires se fonde donc sur les hypothèses suivantes :

a) Les quatre tables rondes se tiendront les unes après les autres (et non simultanément), mais en même temps que les séances plénières;

b) Les quatre tables rondes compteront au moins 40 sièges chacune et seront présidées par un chef d'État ou de gouvernement;

c) L'interprétation sera assurée dans toutes les langues de l'Assemblée générale.

6. Le nombre de places à prévoir pour les médias et le public pourra être réajusté en fonction des décisions qui restent à prendre concernant les tables rondes.

7. Toutes les séances devraient se tenir dans la salle du Conseil économique et social. S'il s'avère nécessaire de reconfigurer la salle, les mesures voulues seront prises.

B. Les montants demandés et le plan à moyen terme pour la période 1998-2001

8. La demande ci-dessus se rattache aux programmes 23 (Information), 24 (Services de gestion et services centraux d'appui) et 27 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et services de conférence) du plan à moyen terme pour la période 1998-2001¹.

III. Montant estimatif des besoins additionnels

9. Sur la base des hypothèses ci-dessus, les dépenses se situeraient dans une fourchette de 544 600 à 731 200 dollars pour le Département de l'information et de 567 300 à 670 400 dollars pour le Bureau des services centraux d'appui. Conformément à la résolution 54/254 de l'Assemblée générale et comme il est indiqué à l'annexe, ces montants s'ajouteraient aux 450 000 dollars nécessaires pour assurer la sécurité et aux 193 000 dollars prévus pour les dépenses de protocole. Ces montants seraient pris en compte lors de l'établissement du premier rapport sur l'exécution du budget qui doit être présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.

10. Au titre du Bureau des services centraux d'appui, les besoins sont les suivants :

a) 40 000 dollars pour l'installation de lignes supplémentaires (téléphone et télécopie) et la location de télécopieurs;

b) 27 500 dollars pour la location de photocopieuses et de téléphones portables et l'installation et l'enlèvement de micro-ordinateurs munis de logiciels standard;

c) 80 000 dollars de redevances pour un réseau local couvrant différents locaux, notamment ceux de l'Organisation;

d) 89 900 dollars pour l'aménagement des salles de conférence;

e) 30 000 dollars pour des dispositions exceptionnelles à prendre concernant la presse;

f) 110 000 dollars pour reconfigurer la salle du Conseil économique et social;

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 6 (A/53/6/Rev.1)*.

g) 90 000 dollars pour aménager et meubler les salles pour les entretiens bilatéraux;

h) 18 000 dollars pour câbler les écrans de la salle de l'Assemblée générale;

i) 20 000 dollars pour aménager des locaux pour l'accréditation des délégations et des médias;

j) 80 000 dollars pour dresser une tente permettant d'abriter les représentants des médias pour lesquels il n'y aura pas suffisamment de place dans le bâtiment du Secrétariat;

k) 15 000 dollars pour les contrôles de sécurité, la location de tables et l'installation pour la photographie de groupe;

l) 70 000 dollars pour les heures supplémentaires du personnel d'entretien, des coordonnateurs de la logistique et des plantons.

11. Au titre du Département de l'information, les dépenses prévues ci-dessous (755 300 dollars) seraient en partie couvertes par le montant de 24 100 dollars prévu au budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 pour la couverture de l'Assemblée du millénaire :

a) Couverture télévisée : 422 300 dollars. Ce montant se décompose comme suit : traitement des techniciens et des réalisateurs télévision (74 600 dollars); location de caméras, de camionnettes et de circuits vidéo, de magnétoscopes, d'émetteurs et de matériel divers de télévision, y compris câblage et fournitures (219 700 dollars); frais de diffusion et installation de trois chaînes de télévision en circuit fermé (18 000 dollars); production de spots télévisés et festival du film (110 000 dollars);

b) Couverture radio : 34 800 dollars. Ce montant se décompose comme suit : traitements des techniciens radio (12 400 dollars) et location de matériel divers de radiodiffusion et de lignes de communication (22 400 dollars);

c) Couverture photographique : 70 300 dollars. Ce montant se décompose comme suit : traitements du rédacteur de légendes, des photographes et du personnel d'appui (8 300 dollars); réalisation de la photographie de groupe et d'une pochette avec des récits d'expériences réussies (40 000 dollars); location de systèmes d'éclairage et de caméras digitales, y compris les fournitures photographiques (22 000 dollars);

d) Accréditation des représentants des médias et liaisons avec eux : 62 000 dollars. Ce montant se décompose comme suit : traitements des personnes chargées de l'accréditation et des liaisons et traitements d'un technicien et d'un dépanneur informatique (19 000 dollars); câblage téléphonique et sous-titrage télévision (17 000 dollars); location de téléviseurs et de supports (26 000 dollars);

e) Presse : 1 300 dollars. Il s'agit de rémunérer du personnel temporaire d'appui;

f) Diffusion en direct sur le World Wide Web pendant trois jours : 90 000 dollars;

g) Centres d'information : 74 600 dollars. Personnel temporaire pour traduire des textes dans la langue du pays et produire les pages Web des centres sur l'Assemblée du millénaire.

IV. Mesure à prendre par l'Assemblée générale

12. La Cinquième Commission voudra peut-être informer l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution A/54/L.83/Rev.1 entraînerait des dépenses estimées entre 1 111 900 dollars et 1 401 600 dollars. Les dépenses additionnelles effectivement engagées seraient imputées sur le fonds de réserve, dans le contexte du premier rapport sur l'exécution du budget, qui sera soumis à l'Assemblée à sa cinquante-cinquième session.

Annexe

Communication orale sur l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/54/L.81/Rev.1

Aux termes du paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution publié sous la cote A/54/L.81/Rev.1, l'Assemblée générale déciderait que le Sommet du millénaire se tiendrait du 6 au 8 septembre 2000, à New York. En ce qui concerne les services de conférence, les services à fournir aux séances plénières feraient partie des services habituellement assurés pour les sessions de l'Assemblée et ne donneraient donc pas lieu à des dépenses supplémentaires.

Aux termes du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait que le Sommet du millénaire serait composé de séances plénières et de quatre tables rondes, chaque table ronde devant avoir lieu en même temps qu'une séance plénière. Les prévisions de dépenses afférentes à la sécurité et au protocole s'élèveraient respectivement à 450 000 et 193 000 dollars. Les crédits nécessaires pour les couvrir figureraient dans le premier rapport sur l'exécution du budget de 2000-2001 qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session.

En conséquence, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/54/L.81/Rev.1, elle examinera les demandes éventuelles de crédits supplémentaires à sa cinquante-cinquième session, dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2000-2001.
